

**DECLARATION DE MONSIEUR BAYE MOCTAR DIOP, MINISTRE-
CONSEILLER DE L'AMBASSADE DU SENEGAL A ROME A L'OCCASION
DE LA REUNION DE L'ASSEMBLEE DES PARTIES A L'OIDD ROME-23-
24 NOVEMBRE 2015**

**Monsieur le Président,
Madame la Directrice générale,
Mesdames/Messieurs les Représentants des Etats et organisations
membres de l'OIDD,**

Je voudrais d'abord, au nom du Gouvernement du Sénégal, adresser mes chaleureuses félicitations à la Directrice générale et à ses collaborateurs pour l'excellente présentation de son rapport.

Je voudrais ensuite me réjouir des réalisations importantes auxquelles notre organisation est parvenu dans des conditions parfois très difficiles auxquelles s'ajoute l'insuffisance des moyens.

J'apprécie particulièrement la diversification ainsi que l'élargissement des interventions de l'OIDD à travers le monde.

Je souhaite la bienvenue, tout en les félicitant, les 3 nouveaux Etats Membres qui viennent ainsi renforcer notre action.

Mesdames et Messieurs,

L'exploitation du rapport annuel m'a permis de relever que l'OIDD a co-organisé en 2014 à Dakar un séminaire de formation consacré au renforcement des capacités nationales des juridictions des Etats ouest africains francophones, à mener des enquêtes et des poursuites, en application des règles du droit international.

Ce séminaire, alors organisé en partenariat avec la CPI, avait favorisé des débats très enrichissants sur les obstacles socio-politiques à l'organisation de procès en Afrique, sous le régime du Traité de Rome.

Un an après ce séminaire, il est opportun de faire remarquer que ces craintes légitimes, exprimées par divers participants, peuvent maintenant être atténuées.

En effet, depuis juillet 2015, se tient à Dakar, sous l'égide des Chambres Africaines Extraordinaires (CAE) de l'Union africaine, le procès de l'ancien

Président du Tchad, Hissène Habrè, accusé de crimes de guerre durant ses années d'exercice.

Depuis donc 5 mois se tient ledit procès dans un climat de parfaite sérénité qui voit tous ses acteurs travailler à l'éclosion de la vérité sur cette affaire.

En évoquant ce procès, mon objectif est de souligner son caractère exemplaire et sa valeur symbolique.

Ce que beaucoup croyaient impossible est aujourd'hui devenu une réalité et, à l'évidence, ce procès aura un impact positif sur l'Etat de droit, la démocratie, la gouvernance, et la justice en Afrique.

A cet égard, je voudrais inviter l'OIDD à suivre de près la tenue de ce procès, de façon à en tirer toutes les leçons susceptibles d'être partagées à l'échelle du continent africain, en vue du renforcement des capacités de l'Afrique à juger ses propres fils en vertu du droit international.

Mesdames/Messieurs,

Beaucoup d'intervenants avant moi en ont parlé: l'Etat de droit est plus que jamais menacé par le terrorisme.

En Afrique de l'Ouest particulièrement, s'activent divers groupes terroristes dont les agissements font payer un lourd tribut aux groupes les plus vulnérables à savoir, les femmes et les enfants.

On sait que le terrorisme se développe sous le terreau des Etats fragiles ou en faillite.

Ce constat pose la nécessité d'accentuer nos efforts en matière de consolidation des fondements institutionnels des Etats ouest africains déjà sévèrement touchés par des actes terroristes et accroître ainsi leurs moyens de lutter contre le terrorisme.

A ce titre, j'en appelle à des initiatives nouvelles en Afrique de l'Ouest, en réponse au fléau du terrorisme.

Je vous remercie.